



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 129498

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les positions que compte prendre la France en vue de la finalisation du protocole sur le commerce illicite des produits du tabac dans le cadre de l'OMS et de la convention-cadre de lutte anti-tabac à la fin du mois de mars 2012. Il souhaite connaître les dispositions prévues pour améliorer, d'une part, le contrôle de la chaîne d'approvisionnement notamment les mesures envisagées pour que les États conservent la maîtrise des informations en matière de suivi et de traçabilité des produits du tabac jusqu'alors fournies par les fabricants de tabac et, d'autre part, quelles sont les mesures envisagées pour financer le protocole ainsi que les dispositions prévues en matière de coopération judiciaire pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129498

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1935

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)